



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 14 février 2013

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 5.1, 5.2, 5.3, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h20.

Etaient présents : **Amagney :** M. Thomas JVAUX **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI (jusqu'au 1.1.1) **Avanne-Aveney :** M. Laurent DELMOTTE (à partir du 0.2), M. Jean-Pierre TAILLARD (jusqu'au 1.1.1) **Besançon :** M. Frédéric ALLEMANN, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI (à partir du 1.1.1), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (jusqu'au 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Noël FLEURY, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.1), M. Jean-François GIRARD (jusqu'au 1.1.1), M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR (à partir du 0.3), Mme Martine JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 0.3), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR (jusqu'au 1.1.2), Mme Nohzat MOUNTASSIR (à partir du 1.1.1), Mme Jacqueline PANIER (jusqu'au 0.3), Mme Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du 0.2), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI (jusqu'au 1.1.1), Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1), Mme Corinne TISSIER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN **Boussières :** M. Roland DEMESMAY **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE (jusqu'au 1.1.1) **Busy :** M. Philippe SIMONIN (à partir du 0.2) **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagny :** M. Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON (représenté par M. Gérard SERVETTE) **Chemaudin :** M. Bruno COSTANTINI **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT **Deluz :** Mme Sylvaine BARASSI (à partir du 1.1.1) **Ecole-Valentin :** M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du 0.3) **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **Gennes :** Mme Maryse MILLET **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD **Larnod :** Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Jean-Claude VILLATTE) **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT **Marchaux :** M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, M. Denis JOLY **Montfaucon :** M. Michel CARTERON (représenté par Mme Corinne PETER), M. Pierre CONTOZ (à partir du 1.1.1) **Morre :** M. Jean-Michel CAYJELA (à partir du 1.1.1) **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Pelousey :** Mme Catherine BARTHÉLET **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilly-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET (représenté par M. Dominique CLERGET), M. Jean-Michel FAIVRE (représenté par Mme Sophie ZECCHINI à partir du 1.1.1) **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Stéphane COURBET, M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) **Routelle :** M. Claude SIMONIN (représenté par Mme Patricia RELANGE) **Saône :** Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Bernard MOYSE **Torpes :** M. Dominique GRUBER **Vaire-le-Petit :** Mme Michèle DE WILDE

Etaient absents : **Arguel :** M. André AVIS **Auxon-Dessous :** M. Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** Mme Geneviève VERRO **Besançon :** Mme Hayatte AKODAD, M. Pascal BONNET, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Françoise FELLMANN, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Michel OMOURI, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Chalezeule :** M. Raymond REYLE **Chalèze :** M. Christophe CURTY **Champoux :** M. Thierry CHATOT **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crête :** M. Jean-Pierre PROST **François :** Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI **Grandfontaine :** M. Laurent SANSEIGNE **La Vèze :** M. Jacques CURTY **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Montferrand-le-Château :** M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR **Morre :** M. Gérard VALLET **Nancray :** M. Daniel ROLET **Novillars :** M. Philippe BELUCHE, M. Bernard BOURDAIS **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ **Pelousey :** M. Pascal DURAND **Pirey :** M. Jacques COINTET **Pugey :** Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE **Thise :** M. Jean TARBOURIECH **Thoraise :** M. Jean-Michel MAY **Vaire-Arcier :** M. Patrick RACINE **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins :** M. Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Mme Françoise GALLIOU

Procurations de vote :

Mandants : JP. BASSELIN, JP. TAILLARD (à partir du 1.1.2), H. AKODAD, P. BONNET, YM. DAHOUI (jusqu'au 0.3), Jj. DEMONET, E. DUMONT (à partir du 1.1.2), F. FELLMANN (jusqu'au 1.1.1), D. GENDRAUD, A. GHEZALI (à partir du 0.3), Jf. GIRARD (à partir du 1.1.2), Js. LEUBA (à partir du 1.1.1), F. MONNEUR (à partir du 1.1.3), M. OMOURI (à partir du 0.2), J. PANIER (à partir du 1.1.1), B. RONZI (à partir du 1.1.2), J. SCHIRRER (à partir du 1.1.1), MN. SCHOELLER, Z. YASSIR-COUVAL (à partir du 1.1.1), A. BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.2), D. PARIS, F. GILLET, C. PREIONI, D. JOLY, M. COTTINY, D. ROLET, J. TARBOURIECH.

Mandataires : J. CANAL, L. DELMOTTE (à partir du 1.1.2), N. BODIN, JM. GIRERD, B. RONZI (jusqu'au 0.3), J. MARIOT, C. MICHEL (à partir du 1.1.2), E. DUMONT (jusqu'au 1.1.1), JP. GOVIGNAUX, L. HAKKAR (à partir du 0.3), F. ALLEMANN (à partir du 1.1.2), B. FALCINELLA (à partir du 1.1.1), D. POISSENOT (à partir du 1.1.3), E. PEQUIGNOT (à partir du 0.2), N. WEINMAN (à partir du 1.1.1), YM. DAHOUI (à partir du 1.1.2), F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.1), J.L. FOUSSERET, C. THIEBAUT (à partir du 1.1.1), M. DE WILDE - BESANCON (à partir du 1.1.2), C. VOIDEY, F. LOPEZ, JY. PRALON, M. FELT, G. BAULIEU, JP. MARTIN, B. MOYSE

Délibération n°2013/002035

Rapport n°10.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président

Commission : Questions diverses

Résumé :

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté a, par délibération du 12 mai 2011, donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

I. En matière financière

Décisions de consignation

Signature le 16 novembre 2012 de quatre décisions de consignation concernant des indemnités d'expropriation dans le cadre du projet de tramway.

Décisions de déconsignation

Signature le 8 janvier 2013 de deux décisions de déconsignation concernant des indemnités d'expropriation dans le cadre du projet de tramway.

Conventions d'indemnisation

Signature de 12 conventions portant accord sur une indemnisation en compensation de la gêne causée par les travaux de réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway avec différents professionnels, pour un montant total de 210 050 € et sur propositions de la Commission d'Indemnisation Amiable du Tramway. Ce qui porte le total général pour 30 conventions à 440 150 €.

II. En matière de marchés publics

Acquisition de mobilier d'orchestre pour les besoins du conservatoire à rayonnement régional du Grand Besançon

Titulaire : RYTHMES ET SONS

Montant : 29 264,22 € HT

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage Restauration, transfert et installation du ou des orgue(s)

Titulaire : BROTTIER

Montant : 5 870,00 € HT

Déménagement 7 pianos à queue à la Cité des Arts

Titulaire : LEROUX

Montant : 1 254,00 € HT

Acquisition d'instruments "Musique actuelle" et "Percussions" pour le Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon

Lot n°1 : Musique actuelles

Titulaire : CROSSROAD

Montant : 26 648 € HT

Lot n°1 : Percussions

Titulaire : RYTHMES ET SONS

Montant : 18 060 € HT

Mission d'expertise sur sept pianos à queue en vue de leur restauration

Titulaire : PREVALET

Montant : 300 € HT

Entretien et réparation des instruments de musique pour le Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon

Lot n°1 : Musique actuelles

Titulaire : CROSSROAD

Montant : 5 000 HT (maximum sur 1 an, renouvelable 2 fois)

Lot n°3 : Clavecins

Titulaire : COOPILOTE

Montant : 5 000 € HT (maximum sur 1 an, renouvelable 2 fois)

Marché de travaux de génie civil et d'aménagement de voirie

Titulaire : Gpt STD – BONNEFOY

Montant : 477 259,16 € HT

Halte fluviale de Deluz - Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante

Titulaire : BUREAU VERITAS

Montant : 1 060,00 € HT

Halte fluviale de Deluz - Fourniture et pose d'une porte métallique

Titulaire : SODEX OBLIGER

Montant : 3 140 € HT

Avenant n°1 - Lot 3 « Aménagements extérieurs » du marché de travaux pour la construction de la « Cité des Arts et de la Culture »

Notifié le : 09/02/2010

Titulaire : ISS Espaces Verts

Montant initial : 1 954 234,86 € HT

Objet de l'avenant n°1 : Prise en compte de travaux d'adaptation au projet apparus en cours de réalisation

Incidence financière : - 154 548,90 € HT, soit une diminution de 7,9 % du montant initial du marché

Avenant n°1 - Lot 4 « Charpente bois » du marché de travaux pour la construction de la Cité des Arts et de la Culture et l'aménagement du site de l'ancien port fluvial de Besançon

Notifié le : 10/02/2010

Titulaire : Avenir Bois Structures

Montant initial : 599 600 € HT

Objet de l'avenant n°1 : Prise en compte de travaux d'adaptation au projet apparus en cours de réalisation à savoir : le nettoyage de la charpente bois et la suppression de la première ligne de platine d'accrochage et reprise de peinture

Incidence financière : + 28 230 € HT, soit une augmentation de 4,71 % du montant initial du marché

Avenant n°3 - Lot 6 « Couverture, étanchéité, désenfumage naturel, photovoltaïque » du marché de travaux pour la construction de la Cité des Arts et de la Culture de Besançon

Notifié le : 11/06/2010

Titulaire : HEFI

Montant initial : 3 896 650,08 € HT

Objet de l'avenant n°3 : Définition des mesures conservatoires et correctives suite aux infiltrations intervenues en cours de chantier au niveau de la sur-couverture.

Incidence financière : Sans incidence financière

Avenant n°1 - Lot 9 « Electricité, courants forts, courants faibles » du marché de travaux pour la construction de la Cité des Arts et de la Culture et l'aménagement du site de l'ancien port fluvial de Besançon

Notifié le : 11/02/2010

Titulaire : FORCLUM - EIFFAGE ENERGIE

Montant initial : 1 597 905,79 € HT

Objet de l'avenant n°1 : Prise en compte de travaux d'adaptation au projet apparus en cours de réalisation

Incidence financière : + 14 843,73 € HT, soit une augmentation de 0,93 % du montant initial du marché

Avenant n°1 - Lot 10 « Appareils élévateurs » du marché de travaux pour la construction de la Cité des Arts et de la Culture et l'aménagement du site de l'ancien port fluvial de Besançon

Notifié le : 17/02/2010

Titulaire : THYSSENKRUPP Ascenseurs

Montant initial : 323 865 € HT

Objet de l'avenant n°1 : Mise en place d'organes de commande complémentaires afin de pouvoir limiter et restreindre les utilisations des deux ascenseurs du Conservatoire (lecteur de badge et contact à clé)

Incidence financière : + 1 137 € HT, soit une augmentation de 0,35 % du montant initial du marché

III. En matière domaniale et foncière

Acquisitions amiables pour les besoins du tramway

Secteur des Vaites

La CAGB a, par acte notarié du 15 novembre 2012, acquis une parcelle de terrain à usage de parking cadastrée : « CL 295, d'une surface de 4a88 issue d'une parcelle de plus grande importance cadastrée : section CK 159 - lieudit - 39 Chemin du Vernois, d'une surface totale de 46ares21 à Besançon », pour un prix total de 83 370 €, indemnité versée comme en matière de remploi comprise. Cette acquisition est conforme à l'estimation de France-Domaine du 26/11/2012.

La CAGB a, par acte notarié du 20 mars 2012, acquis une parcelle de terrain cadastrée : « CL 336, d'une surface de 333m² issue d'une parcelle de plus grande importance cadastrée : section CL 125 - lieudit - 39 Chemin du Vernois, d'une surface totale de 25ares92 à Besançon », pour un prix total de 3 139,20 €, indemnité versée comme en matière de remploi comprise (décomposée comme suit : prix principal : 2 616 €, indemnité comme en matière de remploi : 523 €). Cette acquisition est conforme à l'estimation de France-Domaine.

Secteur Avenue Carnot

La CAGB a, par acte notarié du 30 mars 2012, acquis un local, destiné à l'installation d'une sous-station électrique nécessaire à la commande de l'aiguillage Viotte / Marnières. Ce local situé en rez-de-chaussée d'un immeuble ancien, correspond aux lots n°1 et n°4 du bâtiment A de la copropriété cadastrée : « Section CW 133 - lieudit - 13 Avenue Carnot, d'une contenance totale de 26,69m² à Besançon ». Il est situé à moins de 100 mètres du futur l'aiguillage. Ce bien a été acquis au prix de 70 000 € toutes indemnités comprises. Il a été passé outre l'estimation de France Domaine produite en date du 26 juillet 2011 (54 900 €) en raison notamment de l'impossibilité de trouver dans le secteur d'autres espaces publics ou privés permettant l'installation de la sous-station, la commande électrique devant être positionnée à une distance de 100 mètres maximum de l'aiguillage. L'acquisition de ce local a permis d'éviter de recourir à la solution d'un équipement enterré dont le montant des travaux était évalué à 150 000 €. Une partie du local sera remis en vente à l'issue de l'aménagement.

Rétrocession EPF

L'établissement public foncier du Doubs a, par acte notarié du 08/11/2012, rétrocédé à la CAGB les biens qui suivent :

- une maison d'habitation et son terrain d'aisance cadastrés : « Section BR 133 - 14 rue de la Corvée, d'une surface totale de 24ares90 à Besançon ». Ce bien a été rétrocédé à la CAGB au prix de 820 000 €, indemnité versée comme en matière de remploi et autres indemnités comprises. S'agissant d'une fin de portage, il convient d'ajouter à cette somme 10 273,86 € de frais d'acte, 1 548 € de frais de diagnostics techniques, 12 449,88 € de frais de portage, 2 235 € de taxe foncière 2012 et 183 € de frais d'assurances,
- une maison d'habitation et son terrain d'aisance cadastrés : « Section BR 302 et BR 304 - 14 Rue Nicolas Nicole, d'une surface de 3ares44 et de 4ares99 à Besançon ». Ce bien acquis par l'EPF le 21/10/ 2011 a été rétrocédé à la CAGB au prix de 330 500 €, indemnité versée comme en matière de remploi et autres indemnités comprises. S'agissant d'une fin de portage, il convient d'ajouter à cette somme 4 928,44 € de frais d'acte, 6 278,33 € de frais de portage et 73,20 € de frais d'assurances,
- une maison d'habitation et son terrain d'aisance cadastrés : « BR 300 - 14 Rue Nicolas Nicole d'une surface de 7 ares 22 à Besançon ». Ce bien acquis par l'EPF le 23/09/2011 a été rétrocédé à la CAGB au prix de 280 000 €, indemnité versée comme en matière de remploi et autres indemnités comprises. S'agissant d'une fin de portage, il convient d'ajouter à cette somme 4 375,35 € de frais d'acte, 5 910,78 € de frais de portage et 79,30 € de frais d'assurances.

Secteur Marnières

La CAGB a, par acte notarié et traité d'adhésion du 27 décembre 2012, acquis :

- un bâtiment industriel et un terrain attenant cadastrés : AO 214 - Champs de la Tuilerie, d'une surface de 7a74ca, AO 220 - Champs de la Tuilerie, d'une surface de 4ares58 ca, AO 222 - Champs de la Tuilerie, d'une surface de 15a61ca, AO 223 - 53 chemin des Marnières, d'une surface de 73 a24 ca,
- la moitié indivise des parcelles à usage de voirie cadastrées : AO 122 - Champs de la Tuilerie, d'une surface de 5a00ca, AO 125 - Champs de la Tuilerie, d'une surface de 2ares14 ca.

Cette acquisition fait suite à un transfert de propriété d'une surface de 22a29ca issue des parcelles AO 220 et AO 223 intervenue au bénéfice de la CAGB par ordonnance d'expropriation rendue par Madame le juge de l'expropriation le 31 juillet 2012 dans le cadre de la procédure d'expropriation des biens nécessaires au projet de tramway.

Ce bien étant situé dans le périmètre de la ZAC d'intérêt communautaire dite des Marnières, le propriétaire du bien a, dans le cadre d'une démarche amiable, sollicité une réquisition d'emprise totale.

Cette propriété a été acquise pour un montant de 1 500 000 € décomposé comme suit :

- terrain exproprié (adhésion au jugement provisionnel rendu par Mme le juge de l'expropriation) : prix principal : 156 030 €, soit 70 €/ m² ; indemnité de remploi : 16 603 €,
- bien bâti et terrain attenant hors emprise expropriée : valeur vénale : 1 148 367 € ; indemnité versée comme en matière de remploi : 115 837 € ; indemnités accessoires (frais de déménagement et trouble d'exploitation) : 63 163 €.

Acquisitions par voie d'expropriation

Secteur Vaites

Monsieur le juge de l'expropriation a, par jugement n°12/ 00621 du 14 mai 2012, fixé à 4 368 € le montant des indemnités dues par la Communauté d'Agglomération au titre de l'expropriation de 455 m² de terrain issus de la parcelle cadastrée : « Section CL 343 - 44 Avenue de la Vaite, d'une surface totale de 36a37ca » (indemnité principale : 3 640 €, soit 8 €/m² ; indemnité de remploi : 868 €). Il n'a pas été fait appel de cette décision.

Monsieur le juge de l'expropriation a, par jugements n°12/00623 du 14 mai 2012 et du 21 Juin 2012, fixé à 9 413 € le montant des indemnités dues par la Communauté d'Agglomération au titre de l'expropriation de 543 m² de terrain issus de la parcelle cadastrée : « Section CL n°98-32 C, Avenue de la Vaite, d'une surface totale de 56a73ca » (indemnité principale : 4 344 € ; indemnité de remploi : 868,80 € ; indemnité pour résineux : 3 500 € ; indemnité de remploi : 700 €). Il n'a pas été fait appel de cette décision.

Secteur Marnières

Monsieur le Juge de l'expropriation a, par ordonnance n°12/01505 du 31 juillet 2012, transféré au bénéfice de la Communauté d'Agglomération la propriété des biens non bâtis (bande de terrain) situés sur la commune de Chalezeule :

- 685 m² issus de la parcelle cadastrée : « Section AO 259 - Route Nationale 83 », d'une surface de 1 208 m²,
- 623 m² issus de la parcelle cadastrée : « Section AO 260 - Route Nationale 83 », d'une surface de 623 m²,
- 354 m² issus de la parcelle cadastrée « Section AO 51 - Aux Joncs », d'une surface de 2 437 m²,
- 47 m² issus de la parcelle cadastrée « Section AO 236 - Aux Joncs », d'une surface de 494 m,
- 242 m² issus de la parcelle cadastrée « Section AO 231- Ch. des Marnières », d'une surface de 2 569 m².

Madame le Juge de l'expropriation du Tribunal de Grande Instance de Besançon a, par jugement n°12/02064 du 13 novembre 2012, autorisé la CAGB à prendre possession des 685 m² issus de la parcelle cadastrée : « Section AO 259 » et des 623 m² issus de la parcelle cadastrée : « Section AO 260 », moyennant le paiement ou la consignation d'une indemnité provisionnelle de 101 716 € (indemnité principale : 91 560 €, indemnité de remploi : 10 156 €). Cette somme a été consignée auprès de la caisse des dépôts et consignations.

Madame le Juge de l'expropriation du Tribunal de Grande Instance de Besançon a, par jugement n°12/02064 du 13 novembre 2012, autorisé la CAGB à prendre possession des 242 m² de terrain issus de la parcelle cadastrée « Section AO 231 », moyennant le paiement ou la consignation d'une indemnité provisionnelle de 19 634 € (indemnité principale : 16 940 €, indemnité de remploi : 2 694 €). Cette somme a été consignée auprès de la caisse des dépôts et consignations.

Madame le Juge de l'expropriation du Tribunal de Grande Instance de Besançon a, par jugement n°12/02064 du 13 novembre 2012, autorisé la CAGB à prendre possession des 47m² de terrain issus de la parcelle cadastrée : « Section AO 236 » moyennant le paiement ou la consignation d'une indemnité provisionnelle de 2 820 € (indemnité principale : 2 350 €, indemnité de emploi : 470 €). Cette somme a été consignée auprès de la caisse des dépôts et consignations.

Madame le Juge de l'expropriation du Tribunal de Grande Instance de Besançon a, par jugement n°12/02064 du 13 novembre 2012, autorisé la CAGB à prendre possession des 354 m² de terrain issus de la parcelle cadastrée « Section AO 51 » moyennant le paiement ou la consignation d'une indemnité provisionnelle de 28 258 € (indemnité principale : 24 780 €, indemnité de emploi : 3 478 €). Cette somme a été consignée auprès de la caisse des dépôts et consignations.

IV. En matière d'affaires juridiques, contentieuses et d'assurances

Dépôts de plainte

Dépôt de plainte le 11 janvier 2013 pour le vol d'une harpe et d'un vélo électrique.

Indemnisation suite à sinistre

Acceptation le 18 janvier 2013 de l'indemnisation proposée par la SMACL d'un montant de 1 931,54 €, suite au choc d'un camion contre le pont de Palente le 12 avril 2010.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 22 FEV. 2013